

# Placer la diversité culturelle au cœur de l'ère numérique

Le cinéma européen doit être davantage présent en ligne, tout en respectant le droit d'auteur

PAR GÜNTHER H. OETTINGER

Il y a quelques semaines, le 9 avril, plusieurs des plus brillants cinéastes européens lançaient à Rome un appel pour une meilleure diffusion des œuvres européennes et pour la protection du droit d'auteur. Ils craignaient une remise en cause des fondations mêmes de ce droit essentiel. Au cœur de leurs préoccupations : les nouvelles initiatives de la Commission européenne pour faciliter l'accès aux contenus sur Internet.

Nous avons présenté notre stratégie pour un marché unique du numérique le 6 mai. Nous espérons avoir rassuré les auteurs et démontré l'intérêt de nos projets pour le secteur créatif. Je serai également au Festival de Cannes, dès le 16 mai, pour discuter avec les cinéastes et effacer les derniers doutes qui pourraient subsister à propos de nos intentions. Avant même de me rendre à ce grand rendez-vous international du cinéma, je souhaite clarifier nos principes et nos actions.

Je tiens ici à rassurer ceux qui s'en inquiètent : la diversité culturelle est et restera une valeur fondamentale et un des plus grands atouts de l'Union européenne. Les films européens, par leur incroyable richesse, participent à la construction d'une identité européenne. C'est pour cela que le droit d'auteur doit pouvoir continuer à jouer son rôle moteur de la création à l'ère numérique.

A cet égard, nos règles européennes sur le droit d'auteur – qui datent en grande partie de 2001 – doivent être adaptées aux défis et aux opportunités qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies.

## AUGMENTER L'AUDIENCE

Nous souhaitons assurer la portabilité du contenu légalement acquis. Si un Européen achète un film dans un catalogue de vidéo à

la demande dans son pays, il devrait pouvoir le visionner lorsqu'il voyage au sein de l'Union européenne. Ensuite, nous voulons encourager un meilleur accès aux œuvres à travers l'Union européenne tout en respectant les fondements de leur financement. Cela contribuerait à la circulation des œuvres et à la diversité culturelle en Europe, permettrait d'augmenter l'audience et, ce faisant, multiplierait les sources de revenus pour les créateurs.

Nous pensons, par ailleurs, que l'augmentation des possibilités d'acheter légalement du contenu en ligne aura un effet positif contre le piratage. Mais notre lutte contre les pratiques illégales ira plus loin : nous voulons une meilleure application du droit d'auteur à l'échelle européenne. Notre approche ciblera les entreprises qui tirent profit de ces violations du droit.

Nous devons également clarifier l'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur par les intermédiaires présents sur Internet. Il s'agit notamment des plates-formes et des nouveaux acteurs du monde numérique, qui doivent être pleinement impliqués dans l'économie de la création. Il est aussi essentiel d'harmoniser davantage les exceptions au droit d'auteur à travers l'Europe afin d'encourager l'accès à la connaissance et de soutenir l'éducation et la recherche.

Soyons clairs : nous ne voulons ni remettre en cause le principe de la territorialité des droits ni imposer des licences paneuropéennes. Je tiens également à préciser que d'autres mesures importantes seront prises : nos règles pour les médias audiovisuels – qui favorisent déjà la promotion d'œuvres européennes – seront révisées, et nous analyserons de manière approfondie le rôle que jouent les plates-formes et les nouveaux acteurs sur Internet dans la diffusion des conte-

nus.

## UN SECTEUR MOTEUR D'EMPLOIS

Les mesures que nous proposons devront renforcer le secteur culturel et créatif, non seulement dans l'intérêt de notre société, mais aussi de notre économie. Ce secteur est en effet un moteur d'emplois et de croissance, deux mots au cœur des propositions de la Commission européenne.

C'est aussi pour cela que nous investissons dans la culture et la création, notamment via le programme Europe Créative. Ce programme est doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros d'ici à 2020, soit une augmentation de près de 10 % du budget par rapport à la période précédente.

La moitié de l'investissement est consacrée au domaine audiovisuel européen, pour le développement, la distribution et la promotion des œuvres. Il s'agit également de former les jeunes talents et d'aider le secteur à s'adapter à l'ère numérique.

Je suis extrêmement fier que 25 films que nous soutenons aient été sélectionnés cette année au Festival de Cannes – un record depuis la création du programme Media. Je pense à *Dheepan*, de Jacques Audiard, ou encore à *Ni le ciel ni la terre*, de Clément Cogitore.

J'aurai la chance de voir *Mon roi* de Maïwenn le 17 mai. Je rencontrerai de nombreux cinéastes, notamment plusieurs signataires de « l'appel de Rome ». J'aurai également le plaisir et l'honneur de participer à un forum avec nos plus jeunes talents ainsi qu'avec Abderrahmane Sissako et Joachim Trier. J'ai hâte de discuter avec cette nouvelle génération qui représente l'avenir du cinéma en Europe. Je leur dirai de vive voix que c'est pour eux que nous voulons construire un cadre européen qui soutient les auteurs, rend l'art accessible au public et place la diversité culturelle au cœur de l'ère numérique. ■